

## Communiqué

Compte tenu des circonstances exceptionnelles que connaît notre pays suite au séisme qui a frappé plusieurs régions et provinces du Royaume, et dans l'esprit de solidarité avec les victimes de cette terrible tragédie, exprimé par les différentes composantes du peuple marocain, pour participer à l'effort national de soutien et de reconstruction mené sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, le Conseil de la concurrence a décidé de contribuer avec un montant de deux (2) millions de dirhams au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, institué en application des Hautes Instructions de Sa Majesté.

En cette douloureuse occasion, le Président, le Secrétaire-Général et tous les membres, cadres et personnel du Conseil de la concurrence adressent leurs sincères condoléances à toutes les familles des victimes de cette tragédie, tout en implorant Dieu Le Tout-Puissant d'entourer les victimes de Sa sainte miséricorde et de les accueillir dans Son vaste paradis, et souhaitent aux blessés un prompt rétablissement.

Le Conseil a également exhorté l'ensemble de ses membres, cadres et personnel à s'engager dans ce devoir national de solidarité, en participant par des versements audit Fonds afin de contribuer à l'atténuation des effets du tremblement de terre sur les sinistrés et les victimes.